Assemblée Générale du 8 février 2026

Compte rendu

Suite à l'émargement des participants et à l'enregistrement des pouvoirs qu'ils ont reçus, la Secrétaire Générale Annie Levasseur déclare qu'avec 75 électeurs présents ou représentés (26 membres présents) sur 175 adhérents autorisés à voter, le quorum (44) est dépassé. L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer (cf. page 2 des visuels de l'AG).

L'Assemblée Générale est ouverte à 15h.

Le Président Patrick Jousseaume accueille les participants, rappelle **l'ordre du jour** et présente les membres du Comité de Direction sortant (cf. page 5) et les collaborateurs du club (cf. page 6). Il remercie chaleureusement les bénévoles, qu'ils siègent ou non au Comité de Direction ainsi que le personnel salarié pour leur contribution à la bonne santé et aux succès du Tennis Club de Bry. Il remercie également les partenaires et sponsors du TC Bry (cf. page 7). Il remercie enfin de leur présence Madame Sylvie Roby, Adjointe au Maire déléguée au Sport, Tourisme et Relations internationales et Monsieur Serge Godard, expert-comptable et associé au Cabinet Bizouard, en charge de la comptabilité de l'association.

Dans le cadre de son **rapport général d'activité** (cf. page 8), Patrick Jousseaume mentionne que le club a enregistré en 2024/25 : i) une forte hausse de son nombre de licenciés (643 à fin août 2025, +56), ii) des résultats sportifs en progrès, iii) un taux de satisfaction élevé (87%) des adhérents et iv) des résultats financiers en forte amélioration.

Il ajoute que les points forts de l'exercice 2024/25 (cf. page 11) ont été notamment : i) les échanges avec la Ville sur la « Nouvelle Convention », ii) la priorisation des projets du club, iii) l'écoute des adhérents (consultation réalisée en mai/juin 2025) et iv) la préparation du lancement du pickleball.

Concernant la consultation des adhérents, il souligne le fort taux de participation et le niveau élevé du taux de satisfaction. L'augmentation du nombre de courts couverts et la création de pistes de padel figurent au premier rang des priorités des adhérents (cf. page 17).

Patrick Jousseaume explique le contenu de **la « Nouvelle Convention » Ville – Association** et ses impacts attendus sur notre association (cf. page 20), sous réserve que celle-ci soit adoptée par le Conseil Municipal du 16 février 2026. Il soumet au vote la résolution suivante : « Les adhérents autorisent le Comité de Direction à consacrer un montant maximal de 50 000€ sur la durée de la « Nouvelle Convention » pour participer, le cas échéant, au financement de nouvelles infrastructures (exemple : couverture du court n°8) ». Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Patrick Jousseaume présente ensuite la **situation comptable et financière 2024/25** (cf. page 23) et indique en particulier que les réalisations de l'exercice traduisent i) une nette amélioration par rapport à l'exercice précédent et ii) sont en ligne avec le budget présenté lors de l'assemblée générale du 2 février 2025.

S'agissant du **budget 2025/26** (cf. page 25), Patrick Jousseaume estime que, en dépit d'une dynamique d'inscriptions moins favorable que l'an passé, les résultats devraient être similaires à ceux de 2024/25 grâce aux premiers impacts positifs de la « Nouvelle Convention » (sous réserve que celle-ci soit adoptée par le Conseil Municipal du 16 février 2026).

Monsieur Serge Godard indique qu'il n'a pas de remarque particulière à émettre sur la présentation des comptes 2023/24 et du budget 2024/25 faite par Patrick Jousseaume.

Quitus est donné à l'unanimité au cabinet comptable pour les comptes présentés et au Comité de Direction pour sa gestion.

Les activités et résultats de chaque activité/commission sont présentés par chacun des membres du Comité de Direction (ou invité) qui en a la charge :

- **Installations** : Pierre Roby (cf. page 29)
- **Informatique, Internet, Communication et Pickleball :** Jean-Pierre Antonio (cf. page 33)
- **Tennis (équipes et tournois)** : Sylvain François (cf. page 43)
- **Ecole de Tennis, Compétition jeunes et pôle Performance** : Roxane Romanowski, Olivier Vergès et Frédéric Maisonneuve (cf. page 51)
- **Club House et bar** : Patrice Carte (cf. page 57)
- **Animations** : Elisabeth Lageois (cf. page 59)
- **Tennis féminin** : Marie Frémondière (cf. page 62)
- **Statuts & Règlement Intérieur :** Frédéric Maisonneuve (cf. page 65)

Frédéric Maisonneuve présente **les modifications apportées au règlement intérieur**, **qui sont adoptées à l'unanimité.**

Elisabeth Lageois évoque les sept années passées au Comité de Direction et les nombreuses animations qu'elle a organisées. Patrick Jousseaume remercie et félicite Elisabeth Lageois qui est chaleureusement applaudie par l'assemblée et reçoit un cadeau.

Une réponse est ensuite apportée par le Président à la **question posée par écrit** (cf. page 72).

Question - Il est souvent difficile de réserver des cours couverts en hiver (mercredi, samedi, dimanche) en raison des cours enfants, coupes adultes (Caren, Camus...). Beaucoup de Bryards, adultes et enfants, n'ont pas accès aux cours collectifs, faute de places. Par ailleurs, le cours 9 est en "mauvais état". Est-il prévu une rénovation complète du 9 et/ou la couverture d'autres courts, en tout cas l'hiver ? Les cours 1,2,3 seraient non "bullables" car en zone inondable. Est-ce vrai et si ça l'est, comment cela s'explique-t-il car ils sont au même niveau que le 9 et il y a des constructions derrière. Y a-t-il des possibilités de couverture semi-ouverte pour les protéger de la pluie et échapper à cette contrainte ? Le remplacement de la bulle du court 9 est-il prévu en 2025 ? Si oui, envisagez-vous de refaire le sol (type green set) ce qui serait une véritable amélioration ? (Xavier Cuenca)

Réponse du Comité de Direction Le TC Bry, première association sportive mono-sport bryarde par le nombre de licenciés opère sur des installations mises à sa disposition par la Ville et les investissements dans ces installations sont décidés et financés par la Ville. Le Comité de Direction du TC Bry partage vos remarques sur le manque de courts couverts et en a fait part formellement à la Ville dès 2024 et lors de l'AG de l'an passé, en mentionnant que cette situation nuisait à « l'expérience tennis au TC Bry » de ses adhérents et bridait le développement du club. Plus précisément, le TC Bry est notamment intervenu auprès de la Ville pour i) demander la couverture du court n°8, ii) manifester sa préoccupation quant à la relative vétusté du court n°9, iii) noter qu'aucun investissement significatif n'avait été réalisé dans les infrastructures du club depuis la fin de la décennie précédente (changement de la bulle couvrant les courts 5 et 6) et iv) proposer de participer financièrement à certains investissements. A date, le TC Bry continue d'échanger avec la Ville sur ces sujets.

Madame Sylvie Roby, Adjointe au Maire déléguée au Sport, Tourisme et Relations internationales s'adresse ensuite aux adhérents et répond aux questions de l'assemblée sur divers sujets (installations, padel, etc…).

Il est procédé à **l'élection des membres du Comité de Direction** (cf. page 73), étant précisé que **:** i) Roxane Romanowski interrompt son mandat, ii) Elisabeth Lageois, en fin de mandat, ne se représente pas, iii) Pierre Roby, en fin de mandat, se représente et iv) aucune autre candidature n'a été enregistrée. Pierre Roby explique ses motivations à l'assemblée. Une seule candidature ayant été reçue pour trois postes à pourvoir, Pierre Roby est automatiquement élu pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée qui statuera sur l'exercice 2027/28.

Avant de clôre l'Assemblée Générale, Patrick Jousseaume indique qu'à l'issue de celle-ci, le Comité comptera sept membres seulement et que le mandat de cinq d'entre eux s'achèvera dans un an. Aucun nouvel adhérent ne s'est porté candidat cette année, ni spontanément, ni sur sollicitation. Il explique que le club a vraiment besoin d'un sursaut d'intérêt pour le bénévolat de la part de ses adhérents, sans quoi dans un an la constitution d'un Comité de Direction d'au moins six personnes risque d'être très compliquée.

Le Président Patrick Jousseaume clôt l'Assemblée Générale à 17h30 et invite les membres du nouveau Comité Directeur à une première réunion à huis clos pour désigner le Président ou la Présidente et fixer la date de la prochaine réunion de Comité au cours de laquelle seront nommés les responsables des commissions.